



Excmo. Ayuntamiento
Estepa



Junta de Andalucía

LETTRE DE DROITS ET DEVOIRS DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ESTEPA (SEVILLA)

Les utilisateurs du Centre d'attention à la petite enfance ont les droits et devoirs spécifiques suivants, en plus de ceux énoncés dans la charte des droits et devoirs des services de santé andalous.

DROITS:

- Recevoir la Charte des droits et devoirs, et les règles de fonctionnement du Centre. Ces informations seront claires et compréhensibles.
- Recevoir tous les soins dans des conditions d'égalité, sans discrimination, dans le respect de la personnalité, de la dignité et de la vie privée.
- Être reçu de manière individualisée et résoudre toutes les questions qui se posent pour augmenter votre confort au Centre.
- Participer à l'élaboration du plan d'action individuel pour le traitement, en collaborant aux objectifs de la thérapie et en exécutant ceux qui sont en leur pouvoir.
- Être informé de l'évolution et des différents aspects de l'enfant et des traitements reçus au Centre.
- Recevoir des informations sur les protocoles d'évaluation et la collecte de données qui seront effectués pour établir le Plan d'action individuel pour le traitement.
- Autoriser ou refuser les situations établies dans le Consentement Éclairé des parents.

- Recevoir une information préalable lorsque des références ou des communications sont faites avec d'autres professionnels du domaine éducatif, sanitaire et/ou social (tuteurs, conseillers, médecins spécialistes, pédiatres, etc.).
- Recevoir des lignes directrices pour l'action avec l'enfant à mener à la fois dans l'environnement familial et dans d'autres qui pourraient être donnés.
- Être informé et recevoir des conseils avant la fin du séjour de l'enfant au Centre.
- Être informé des circonstances extraordinaires, des changements dans le fonctionnement du Centre et, dans la mesure du possible, d'une communication préalable concernant l'annulation de séances de traitement ou autres.
- Donner leur avis sur les progrès généraux, suggestions et réclamations du Centre et que leur avis soit pris en compte, en répondant dans les délais impartis.
- Obtenir du contenu écrit tel que :
 - Rapport à la fin de votre séjour au Centre (Rapport de sortie).
 - Signalement dirigé vers d'autres services qui traitent de la situation de l'enfant et/ou de la famille. Pour cela, la famille s'engage à en faire la demande au moins 10 jours à l'avance.

DEVOIRS:

- Collaborer et participer activement à l'élaboration et au développement du Programme d'Action Individuelle de Traitement, créé pour l'enfant, sa famille et son environnement.
- Fournir des informations, de la documentation et des rapports sur l'enfant, la situation familiale et tout événement ou circonstance pertinent pour la prise en charge de l'enfant au Centre.
- Justifier les absences aux séances en veillant à ce que les absences et les vacances affectent le moins possible le développement du traitement de l'enfant.
 - Les absences étant dûment justifiées, le Centre réservera le lieu et l'horaire, dans la mesure du possible.
 - En cas de non justification, l'enfant manquera l'horaire établi et une tentative sera faite pour trouver une solution.

- Trois absences consécutives non motivées entraînent la décharge du service, fait qui sera notifié par lettre écrite et certifiée.
- Les motifs de sortie vers le service Early Care seront :
 - Acquisition des objectifs et confirmation du bon développement.
 - Changement de centre.
 - Demande écrite du parent pour la sortie volontaire.
 - Sortie par âge.
- Respecter les horaires et se présenter ponctuellement au Centre tant à l'entrée qu'à la sortie, selon l'heure et le jour convenus avec les thérapeutes.
- Ne vous rendez pas au Centre lorsque vous êtes malade ou avez des symptômes avant et après une maladie pour éviter toute propagation.
- Restez dans la salle d'attente ou soyez joignable pendant toute la durée des séances.
- Prendre soin des installations et collaborer à leur entretien.
- Respecter les règles déterminées dans le Centre, le personnel, les autres usagers et leurs accompagnateurs.
- Faciliter une coexistence correcte basée sur le respect mutuel, la tolérance et la collaboration.